

# Matériaux admis DTB



Briques, tuiles, céramique, carrelage et grès



Béton



Matériaux bitumineux,  
max 250 mg/kg HAP  
jusqu'au 31.12.2027



Plâtre



Matériaux d'excavation et de perçement faiblement pollués



Verre plat



Laine de verre et de roche



Autres déchets de chantiers minéraux contenant min. 95% du poids en pierres et éléments analogues



Laitiers d'aciéries de fabrication postérieure à 1989

# Matériaux non admis DTB



Plâtre avec roseaux



Isolation non minérale



Carton bitumé



Amiante



Carton et papier



Plastiques



Ferraille



Boue et liquide



Bois et autres matériaux organiques